

ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA)	ENTREPRISE DE TRANSPORT (ET)								
BESSAC ZI la pointe – Chemin de Casselèvres 31790 SAINT JORY Tél : 05.61.37.63.63 Fax : 05.61.29.26.91 bessac@bessac.com									
CONTACTS EA	RESPONSABLES DU TRANSPORT ET								
Livraisons parc > 3,5 T SIMONET Amélie – Responsable Logistique – 06 18 01 77 57 MENEGHETTI Stéphane – Agent de manutention – 06 11 63 35 34	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">NOM</th> <th style="width: 30%;">Prénom</th> <th style="width: 30%;">Fonction</th> <th style="width: 10%;">Tél</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	NOM	Prénom	Fonction	Tél				
NOM		Prénom	Fonction	Tél					
Livraisons magasin < 3,5T MARQUES Nuno – 06 46 63 35 16									
Contacts site : JOURDAN Marie – Dir Serv. Techniques – 06 18 96 14 31 LANIESSE RAYBAUD Karine – Resp. QHSE – 06 03 93 77 30									
INFORMATIONS PRATIQUES									
Horaires d'ouverture : Lundi : 9h – 12h et 13h – 16h (arrivée avant 15h00) Mardi au jeudi : 07h – 12h et 13h – 16h (arrivée avant 15h00) Vendredi : 07h – 12h (arrivée avant 11h00)	Consignes de livraison : <ul style="list-style-type: none"> • Signalez votre arrivée par téléphone / interphone • Respectez la date et l'heure convenues • Avertissez si retard (circulation, intempérie, panne, ...) • Dirigez-vous vers la zone de déchargement 								

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Attendez et respectez les consignes du responsable du parc et/ou responsable du Magasin
- Arrêtez votre moteur à l'arrêt
- Portez les EPI (obligatoire) à l'extérieur du véhicule, dans les zones matérialisées



EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

Informez le responsable du parc ou du magasin de tout incident matériel ou humain.

EN CAS D'ALERTE INCENDIE

Rendez-vous au point de rencontre **PR**

EN CAS D'ACCIDENT HUMAIN

- Protégez
- Faites appel à l'un de nos sauveteurs secouristes du travail
- Faites appeler ou appelez les secours professionnels
18 – 112 – 15
- La procédure d'appel est affichée à proximité des téléphones.


SPÉCIFICITÉS DE LA DEMANDE

Chargement/déchargement Magasin : Entrée par le portail principal autorisée aux véhicules dont PTAC <3.5T

Chargement/déchargement zone Parc : Entrée obligatoire par le portail sud pour les véhicules dont PTAC >3.5T (excepté consignes contraires données par le responsable du parc sur des transports particuliers)

EVALUATION DES RISQUES : LIVRAISONS PARC > 3,5 TONNES

MESURES DE PRÉVENTION APPLICABLES PAR TOUS LES INTERVENANTS

Phase	Risque	Mesures de prévention	EA	ET
Approche du site	Encombrement des voiries publiques, saturation de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de l'opération • En cas d'attente, la zone sera désignée par le responsable de parc 	X X	
	Accident routier	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du code de la route • Personnel formé (FIMO, FCO...) 		X X
Entrées & sorties du site	Collisions / Heurts avec du matériel, un véhicule ou un piéton	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée et sortie après accord du personnel du parc • <u>Marche arrière interdite</u> sauf demande et guidage par le personnel du parc • Véhicule en bon état (feux, éclairage, vitrage, freins, bip marche arrière...) 		X X X
Chargement Déchargement 	Chute de marchandises Ecrasement de personnes Détérioration de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> • Opération coordonnée par le personnel du parc, formé à l'usage des moyens de levage et à l'élingage. • Seul le personnel BESSAC est autorisé à conduire les engins de levage, sauf disposition particulière et autorisation de conduite délivrée par la direction des services techniques • Matériel de levage et manutention en bon état et contrôlé • Utilisation des accessoires de levages vérifiés et adaptés • Veillez à l'équilibrage de la charge. Attention au balourd. • Attacher une corde sur les charges pour les orienter • S'assurer de la stabilité du véhicule chargé ou déchargé • Port des EPI (chaussures, casque, gilet HV, gants) • Arrimage / désarrimage des charges sur les véhicules • Ouverture et fermeture des tautliner par le transporteur 	X X X X X X X	 X X X X
	Blessures coupures	<ul style="list-style-type: none"> • Port des EPI (gants lors des manutentions) 	X	X
Chargement	Chute de marchandises Accident routier	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibrer les charges • Respecter le gabarit maximal • Respecter la charge maximale autorisée • Arrimer : sangler, attacher, immobiliser les marchandises 		X X X X
	Emission de poussières sur la voirie, perte de chargement sur la voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Bâcher les chargements • Poser un filet sur les chargements 		X X
Attente	Collision heurt avec un engin	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les itinéraires et zones d'attente • Port des EPI (chaussures, casque, gilet HV, gants) 	X	X X
	Encombrement du chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Rester à proximité du véhicule 		X
A tout instant	Collision Heurts	<ul style="list-style-type: none"> • Port des EPI (vêtement haute visibilité) 	X	X
	Chute de plain-pied	<ul style="list-style-type: none"> • Rester à proximité du véhicule • Plateforme propre 	X	X
	Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'échelle spécifique pour accès au plateau • Descendre prudemment du véhicule (cabine, plateau, équipements...), face au véhicule, sans sauter, sans précipitation. 	X X	X X
	Chute d'objet	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de rester sous une charge en cours de manutention • Port des EPI (casque) 	X X	X X
	Perforation Poinçonnement Ecrasement	<ul style="list-style-type: none"> • Port des EPI (chaussures de sécurité) 	X	X
	Incendie Explosion	<ul style="list-style-type: none"> • Interdit de fumer dans les locaux • Matériel d'extinction à disposition sur le site • En cas de déclenchement de l'alarme incendie, obligation de rendre au Point de Rencontre (PR) 	X X X	X X X

EVALUATION DES RISQUES : LIVRAISONS MAGASIN < 3,5 TONNES

MESURES DE PRÉVENTION APPLICABLES PAR TOUS LES INTERVENANTS

Phase	Risque	Mesures de prévention	EA	ET
Approche du site	Encombrement des voiries publiques, saturation de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> Planification de l'opération En cas d'attente, la zone sera désignée par le responsable du magasin 	X X	
	Accident routier	<ul style="list-style-type: none"> Respect du code de la route Personnel formé (FIMO, FCO...) 		X X
Entrées & sorties du site	Collisions / Heurts avec du matériel, un véhicule ou un piéton	<ul style="list-style-type: none"> Entrée et sortie après accord du personnel Arriver en marche arrière jusqu'au stop matérialisé au sol et en hauteur sauf demande et guidage par le personnel Véhicule en bon état (feux, éclairage, vitrage, freins, bip marche arrière...) 		X X X
Chargement Déchargement	Chute de marchandises Ecrasement de personnes Détérioration de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> Opération coordonnée par le personnel du magasin, formé à l'usage des moyens de levage. Seul le personnel BESSAC est autorisé à conduire les engins de levage, sauf disposition particulière et autorisation de conduite délivrée par la direction des services techniques Matériel de levage et manutention en bon état et contrôlé Veillez à l'équilibrage de la charge. S'assurer de la stabilité du véhicule chargé ou déchargé 	X X X X X	X
	Blessures coupures	<ul style="list-style-type: none"> Port des EPI (gants lors des manutentions) 	X	X
Chargement	Chute de marchandises Accident routier	<ul style="list-style-type: none"> Equilibrer les charges Respecter le gabarit maximal Respecter la charge maximale autorisée Arrimer : sangler, attacher, immobiliser les marchandises 		X X X X
	Emission de poussières sur la voirie, perte de chargement sur la voirie	<ul style="list-style-type: none"> Bâcher les chargements Poser un filet sur les chargements 		X X
Attente	Collision heurt avec un engin	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les itinéraires et zones d'attente 		X
	Encombrement du chantier	<ul style="list-style-type: none"> Rester à proximité du véhicule 		X
A tout instant	Collision Heurts	<ul style="list-style-type: none"> Port des EPI (vêtement haute visibilité) 	X	X
	Chute de plain-pied	<ul style="list-style-type: none"> Rester à proximité du véhicule Plateforme propre 	X	X
	Chute d'objet	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction de rester sous une charge en cours de manutention 	X	X
	Perforation Poinçonnement Ecrasement	<ul style="list-style-type: none"> Port des EPI (chaussures de sécurité) 	X	X
	Incendie Explosion	<ul style="list-style-type: none"> Interdit de fumer dans les locaux Matériel d'extinction à disposition sur le site En cas de déclenchement de l'alarme incendie, obligation de rendre au Point de Rencontre (PR) 	X X X	X X X

ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA)

ENTREPRISE DE TRANSPORT (ET)

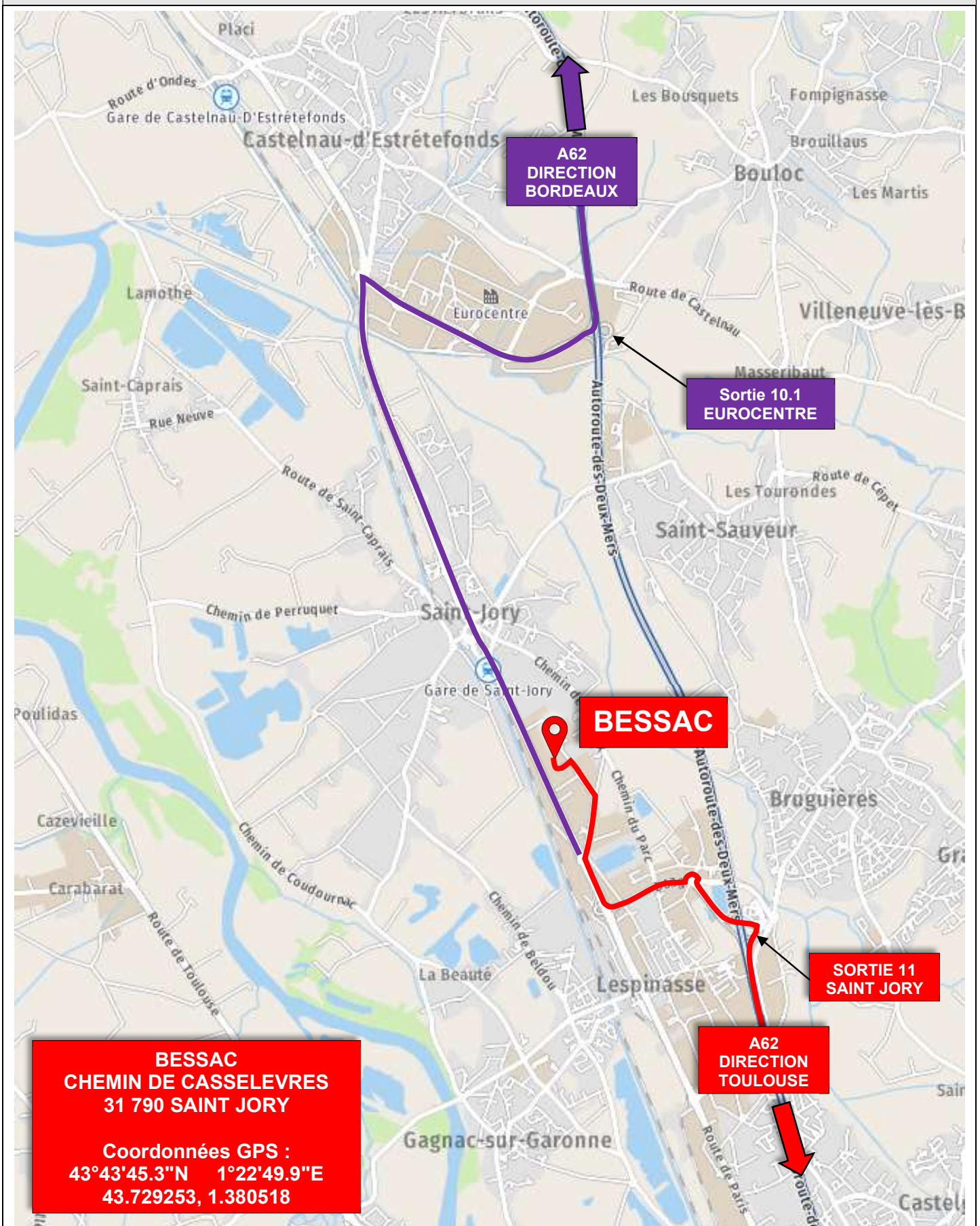
Marie JOURDAN
Directrice des Services Techniques

NOM Prénom
Fonction

Signature :

Signature :

PLAN D'ACCES



PLAN DU SITE



BESSAC
Plan de circulation du Site de Saint Jory

